

à la solution, quoique, dès à présent, on soit assuré du dénouement spécifique du différend.

Le Constitutionnel, après la Patrie, dément le bruit de l'occupation de Rome pendant la durée du Concile, par des troupes françaises, autrichiennes et italiennes. La réunion des trois drapeaux eût été un indice trop flagrant de l'alliance des trois gouvernements.

On annonce que le mariage du jeune roi de Bavière avec la grande duchesse Marie de Russie est définitivement décidé. Le roi Louis aura eu presque autant de peine que le prince Humbert pour prendre femme.

Le texte du projet de loi, concernant les soldats de la République et de l'Empire, que vous pourrez lire dans les journaux du soir, stipule que la rente de 250 fr. ne sera accordée que dans le cas d'insuffisance de ressources personnelles. Le Gouvernement a ainsi prévenu l'objection que je vous signale plus haut.

L'Empereur a encore passé aujourd'hui une des revues réglementaires du printemps. Le Prince Impérial l'accompagnait portant l'uniforme de sous-lieutenant.

La chronique politique scandaleuse est alimentée en ce moment par les violentes attaques du Siècle contre M. Emile Ollivier. Il serait plaisant, si ce n'était triste, de voir l'austère M. Louis Jourdan, reprocher à M. Ollivier d'être accrédité auprès de la Compagnie de Suez comme le représentant des intérêts légaux du vice-roi d'Égypte. Le Siècle combat la candidature de M. Emile Ollivier, parce qu'il lui oppose un de ses patrons, M. Durier; mais le Siècle se tromperait fort s'il croyait avoir en 1869, la même influence qu'en 1863; son million de lecteurs a été rudement entamé depuis la mort de M. Havin; il en a eu la preuve au jour du scrutin.

M. Robert Mitchell, complètement oublié à la Patrie, va, dit-on, rentrer au Constitutionnel. A propos du Constitutionnel, on remarque que depuis quelque temps il fait dans les colonnes de ses nouvelles diverses une concurrence au Figaro. Le grave journal, raillé par nous ne savons quelle muse de carrefour, se met à parler argot, et débite des calembredaines à la façon du Tintamarre. Il faut croire que ce n'est qu'un accès.

On annonce la prochaine nomination de M. Théophile Gautier au Sénat; il nous semble que comme écrivain il y a eu moins d'autorité de droits que M. Mérimée.

Paris, vendredi 16 avril.

Le gouvernement français n'accepte pas le projet présenté par M. Frère-Orban au nom du gouvernement belge. C'est M. Gressier qui a été chargé de formuler les propositions de la France. La situation se trouve donc nettement établie; reste à savoir de quel côté viendront les concessions. Ce n'est, nous dit-on, qu'une question de dignité pour les deux cabinets.

On cause toujours de modifications ministérielles prochaines; mais on en ajourne la réalisation jusqu'après les élections. Le gouvernement, avant de rien décider, voudrait consulter l'opinion publique que se manifeste clairement par le résultat du scrutin. Toute évolution nouvelle de la politique intérieure se trouve subordonnée à l'issue de la bataille électorale. En cela, nous croyons que le gouvernement agit sagement; au lieu de précéder l'opinion, il se bornera à la suivre.

Hier, M. Dupuy de Lôme, directeur des constructions navales, a parlé au Corps législatif. Ce n'était pas son début. Si nous ne nous trompons, son discours a été assez bien accueilli. M. Dupuy de Lôme doit abandonner sa situation actuelle pour se présenter candidat aux prochaines élections. Quant à s'agit de remplacer M. de Kervégan dans le Var, la candidature officielle lui fut offerte, il la refusa. Il n'a plus à présent les mêmes raisons, et posera, dit-on, sa candidature à Lorient.

La chaleur est accablante à la Chambre; la crainte de l'opoplexie empêche quelques-uns de nos honorables de s'y rendre. D'autres s'abandonnent par instants aux douceurs du sommeil. En revanche, les tribunes sont toujours comblées.

Aujourd'hui M. Pouyer-Quertier parle sur le régime des colonies. M. Rigault de Genouilly lui répond.

Le projet de loi concernant les vieux soldats de la République et de l'Empire viendra en discussion mardi prochain. On croit que le chiffre de ceux qui seront appelés à bénéficier de la loi nouvelle ne dépassera guère 20,000.

M. Frère-Orban a eu ce matin au ministère des affaires étrangères une longue conférence avec MM. Rouher, de la Valette et Gressier.

Un assez joli canard lancé par l'Indépendance belge : la feuille de Bruxelles annonce que M. Baroche sera nommé ambassadeur de France auprès du Concile oecuménique.

Les Cortes espagnoles, après une longue discussion, viennent d'adopter le préambule de la Constitution. Les gouvernements actuels de l'Espagne retardent autant qu'ils peuvent le jour où ils devront donner un roi, c'est-à-dire un maître. Le pouvoir a tant de charmes qu'ils le gardent aussi longtemps que possible.

On assure que quelques changements vont se produire dans la direction politique du Constitutionnel. Il se serait établi une entente entre ce journal et le Palais-Royal qui ne sont séparés que par la rue de Valenciennes. Il y aurait donc trois journaux qui recevraient plus ou moins

directement leurs inspirations du prince Napoléon : le Constitutionnel, la Liberté et l'Opinion nationale. Quoique l'influence du prince ne soit pas prépondérante, il faut cependant en tenir compte. C'est aujourd'hui qu'il part pour Marseille et il va s'embarquer pour un voyage dans l'Adriatique. On dit qu'il se rendra à Florence et qu'il se rencontrera ensuite avec l'Empereur d'Autriche.

Le prince royal et la princesse de Prusse sont en ce moment à Paris; ils se sont rendus aujourd'hui aux Tuileries et l'Empereur quelque temps après leur a rendu leur visite. Hier le prince et sa femme assistaient à la représentation de *Un Ballo en maschera* aux Italiens.

Le 15 août, il y aura une sorte de congrès de la famille impériale à l'occasion du centenaire de Napoléon Ier; mais on ne sait pas encore si l'Empereur célébrera cet anniversaire à Paris ou en Corse. Il paraît certain cependant que l'Impératrice se rendra cet été en pèlerinage à Jérusalem.

A l'occasion du Concile, le Pape doit créer l'ordre de la *Chevalerie de St-Pierre*, association politique et religieuse dans laquelle les femmes seront admises.

Demain, il y aura sous la présidence de M. Carnot, au Théâtre du Prince impérial, une réunion publique dans laquelle M. Ernest Renan traitera de la famille et de l'Etat.

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui à la suite d'une polémique irritante entre deux rédacteurs du *Nain jaune* et de *Paris*. Plus sage que ces jeunes gens, M. de Girardin refuse de se battre en duel avec le bouillant Anatole de Laforge.

Ch. Cahot.

BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL.

C'est aujourd'hui que se liquident les valeurs de quinzaine. Cette opération passe inaperçue au milieu de l'agitation qui s'est emparée du marché de la Rente. Que vaut le 3 0/0? Voilà la seule question qui circule de bouche en bouche. Au début on est assez mal impressionné par la politique; mais l'hésitation n'est pas de longue durée. Après avoir offert assez longtemps à 71, on reprend rapidement à 71.15 et même 71.25 pour fermer presque au plus haut à 71.22 1/2. On cherche d'où est venue cette recrudescence de demandes. Ne suffit-il pas de se rappeler qu'aujourd'hui s'ouvre la souscription des obligations russes? (Je fect sui prodes). Nous sommes forcés de constater de nouveau que les autres valeurs ne suivent que péniblement et de loin la course échevelée de nos fonds d'Etat.

CELLIER.

Nous lisons dans le Monde :

A Cologne, la Rome allemande, la fête du Jubilé a été splendide. Toute la ville, y compris l'Hotel-de-Ville, les gares, le palais de la Régence et les autres édifices publics et municipaux, ont été pavoisés pendant le jour et illuminés le soir. Le matin, un cortège immense, avec plusieurs corps de musique et plusieurs sociétés chorales, se formait au Neckmarkt, traversait la ville pour se rendre au palais archiepiscopal, et de là à la cathédrale, avec Mgr l'archevêque. Les autorités civiles et la municipalité avec le bourgmestre assistaient à la grand'messe. Après l'office eurent lieu les distributions aux indigents, organisées par les sociétés religieuses. Les officiers et soldats catholiques, ainsi que les généraux et commandants de la ville, assistaient à la grand-messe dans l'église de la garnison. Le soir, l'illumination fut plus générale que jamais. La cathédrale avec ses tours se mirait dans le Rhin. Plusieurs banquets ont eu lieu. La fête était universelle.

A Mayence, l'illumination eut lieu la veille. La ville était pavoisée. Le matin, le gouverneur de la forteresse, prince de Sleswig-Holstein, avec son état-major et tous les officiers; le président et les conseillers de la Régence, ainsi que les autres autorités, ont été reçus par l'évêque, auquel ils ont exprimé leurs vœux pour Pie IX. Pendant ce temps, un cortège immense s'était formé pour accompagner Mgr l'évêque à la cathédrale. Tous les dignitaires civils et militaires assistaient à la grand'messe. A midi, un banquet réunissait les autorités ecclésiastiques, militaires et civiles, au Cercle catholique. S. A. le prince de Sleswig-Holstein et le président de la Régence, M. Schmidt, étaient aux côtés de l'évêque, qui porta un toast à Pie IX, auquel répondit une explosion d'enthousiasme. Le soir, après les vêpres et la procession, une autre grande réunion eut lieu au Cercle. Toute la ville était dans l'allégresse. — Hermann Kuhn.

On lit dans un article de l'Esperance du Peuple, de Nantes, sous ce titre : *Un scandale*, les détails qui suivent :

« Au moment même où la catholique population de notre ville donnait à son auguste Chef un éclatant témoignage de sa tendresse et de sa vénération; à cette heure où, sous les yeux d'une foule immense et recueillie, les maisons de notre cité se couvraient de lumières éblouissantes mêlées aux oriflammes et aux drapeaux aux couleurs pontificales, une manifestation contraire s'est organisée dans l'ombre et s'est produite à huis-clos; un petit nombre d'hommes, s'isolant dans la haute atmosphère de cette grande scène d'amour, se sont donné rendez-vous dans la salle d'un théâtre pour y laisser libre cours à des sentiments qu'ils n'osaient manifester en public. On leur y a préparé comme une

amorce, ou plutôt on leur a servi comme un prétexte une pièce détestable où la religion était indignement attaquée et méprisamment travestie.

Mais l'insolence de l'autorité, voilà, nous ne craignons pas de le dire, quel a été le vrai, le cruel scandale, et ce qui a le plus profondément froissé dans cette scène tout ce que notre ville compte de cœurs catholiques et d'esprits élevés!

Pendant deux soirées, car la manifestation du dimanche a eu son lundi, l'autorité a assisté impassible et désarmée aux outrages, aux insultes, aux injures dont le nom de Pie IX était accolé devant elle et sous ses yeux. Insultes ignobles, outrages sans nom que notre plume se refuse à reproduire et que n'ont songé à arrêter ou à punir ni le commissaire de police assis à son fauteuil, ni les agents de sûreté répandus dans la salle! Pendant deux soirées, une vile populace a pu se servir comme d'un jouet du nom de Pie IX, et ce nom, qui est à la fois celui du chef suprême de la religion qui professe l'immense majorité des Français et celui d'un roi ami de la France et auprès de qui elle entretient un respect profond; ce nom a été honteusement abandonné aux plus basses insultes, par ceux qui avaient la mission et le devoir de le faire respecter.

Grève dans le Borinage.

On lit dans l'Organe de Mons :

« An moment où l'on monde de Scrogies la cessation presque complète de l'emploi, qui a désolé pendant quelques jours cette localité, nous apprenons qu'une grève vient d'éclater parmi les ouvriers houillers du Borinage; et demain peu-être nous aurons à enregistrer de nouveaux troubles dont le bass-n de Charleroi sera le théâtre. Car il semble qu'un mot d'ordre soit donné, que nos ouvriers obéissent à des avis transmis par des messagers inconnus. Et nous sommes à la veille d'événements graves si le bon sens et la loyauté de nos classes laborieuses ne triomphent des menées d'agitateurs imprudents ou méchants.

Jusqu'ici, nous devons le dire à l'honneur de nos houillers borains, aucun reproche ne peut leur être adressé du chef d'actes répréhensibles; ils se bornent à refuser le travail, usant en cela d'un droit incontestable; ils se promettent en bandes, ce qui leur est encore facultatif; cependant, dans la crainte que quelques brèves sautes ne provoquent des désordres et n'entraînent nos braves et courageux houillers, des détachements importants de gendarmerie ont été envoyés hier soir dans les communes voisines, et ce matin un bataillon du 3e chasseurs a quitté Mons pour se rendre au Flénu et Frameries. Des ordres ont été donnés pour qu'un escadron de lanciers se tienne prêt à partir à la première réquisition.

Nous nous plaignons à croire que la population ouvrière boraine, au lieu d'être de laquelle le pays a maintes fois rendu hommage, restera sourde, ce qui est encore, aux mauvais conseils qui pourraient lui être donnés. Si nos houillers ont des griefs à formuler, qu'ils les produisent, et nous serons des premiers, nous qui avons toujours épousé les intérêts des petits, à demander satisfaction en leur nom, à appuyer leurs réclamations si elles-ci sont fondées, mais, pour Dieu! que nos laborieux et loyaux Borains ne se rendent pas sensibles d'exces dont l'autorité devrait poursuivre la répression. Nous le leur recommandons, et surtout de ne pas enlever la liberté des ouvriers, qui viennent rester à la besogne.

Une lettre particulière de Jemmapes, datée du 15 avril, arrivée à Lille, hier matin, contient les détails qui suivent :

La grève est générale; plus un hectolitre de charbon n'est extrait de la fosse de couchant de Mons.

Les cris que j'entendais hier soir du côté de la fosse de Couchant étaient poussés par une bande d'ouvriers, près la gare de Quaragnou, au passage du train.

Dix heures du matin. — A l'instant, une forte bande d'enfants, femmes et hommes, les femmes avec des drapeaux, passent près de chez moi et font arrêter le travail des ouvriers maçons, charpentiers et jusqu'à celui des cultivateurs occupés à planter des pommes de terre dans les champs. Cette bande se dirige ensuite sur la place de Jemmapes, où elle doit se joindre aux ouvriers de Quesmes et Frameries. Il y a de la troupe sur les places publiques. Un convoi de soldats passe, se dirigeant sur Saint-Ghislain. A Bossu et à Thuillies, jusqu'ici on a très peu de dévations à déplorer. Aux charbonnages du Trachet et de Picquery, ils ont jeté dans la fosse des charlots de terre et maltraité M. Dehoy, directeur-gérant, qui a le malheur de ne pas être aimé des ouvriers.

Sept heures du soir. — La troupe a fait feu à Frameries. Des enfants, des femmes et des hommes ont été tués. Tous les convois arrivent avec des troubles. On espère arrêter le mouvement.

CHRONIQUE LOCALE.

Voici le rapport présenté au Corps législatif par M. Jules Brame, au nom de la Commission (1) chargée d'examiner le

(1) Cette Commission est composée de MM. Cazelles, président; Lambrecht, secrétaire; Bontelier, Hamoir, Bertrand, Joliot, Jules Brame, Darimon, Boucaumont.

projet de loi ayant pour objet d'autoriser la ville de Roubaix à contracter un emprunt :

« Messieurs,

« La ville de Roubaix demande l'autorisation de contracter un emprunt de 166,000 francs pour l'achèvement de ses chemins vicinaux.

« Le chiffre total de ces travaux de voirie a été fixé à la somme de 277,000 fr., par une délibération du Conseil général du Nord en date du 29 août 1868, et par une délibération du Conseil municipal de Roubaix en date du 20 octobre dernier.

« Dans cette dépense de 277,000 francs, les subventions de l'Etat et du département figurent jusqu'à concurrence de 40,000 fr., en conformité de la loi du 11 juillet 1868.

« Le surplus, c'est-à-dire la somme de 166,000 francs mentionnée plus haut, serait emprunté par la ville de Roubaix à la Caisse des chemins vicinaux, et serait remboursé, en capital et intérêts, à raison de 4 p. 100 par an pendant trente ans. « Indépendamment du secours annuel de 45 p. 100 promis par le département, le Conseil municipal de Roubaix propose que ce remboursement s'opère à l'aide d'une imposition extraordinaire de 19 centièmes de décime par addition au principal des quatre contributions directes.

« En donnant son adhésion à la délibération du Conseil municipal de Roubaix, le Conseil d'Etat a pensé qu'il y avait lieu de remplacer l'imposition extraordinaire de 19 centièmes de décime par un prélèvement annuel sur les excédents des recettes de la ville de Roubaix.

« Malgré les souffrances que cette industrie éprouve depuis quelques années, malgré les dépenses qu'elle a dû faire pour alléger les misères de ses nombreux travailleurs, elle dispose encore de ressources financières suffisantes pour faire face aux nécessités qu'exige cette dépense.

« Il est d'ailleurs inutile d'exposer l'utilité des travaux dont il s'agit; ils contribueront, dans des temps plus heureux, à son bien-être et à son développement.

« Nous venons, en conséquence, Messieurs, vous proposer l'adoption du projet de loi qui autorise à emprunter la somme de 166,000 francs pour l'achèvement de ses chemins vicinaux.

Le projet de loi est ainsi conçu :

Article unique. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter à la Caisse des chemins vicinaux, par application des articles 6 et 9 de la loi du 11 juillet 1868, au taux de 4 p. 100, intérêt et amortissement compris, une somme de 166,000 francs, pour l'achèvement de ses chemins vicinaux ordinaires.

Cet emprunt sera remboursé en trente annuités, au moyen d'une subvention allouée par le Conseil général du département du Nord et de prélèvements sur les revenus ordinaires de la commune.

Nous empruntons au livre de MM. Eugène Tonot et Antonin Dnbost, sur les *Suspensifs* en 1858, les passages suivants relatifs à l'application de la loi de sûreté générale dans le département du Nord :

« A Roubaix, un certain nombre d'ouvriers, dont malheureusement nous n'avons pu nous procurer les noms, furent arrêtés. Ils furent relâchés au bout de quelque temps, sauf un, complètement inoffensif qu'on jugea digne de plus de sévérité; et qui fut transporté en Afrique. Nous sommes parvenus à nous procurer le nom de celui-ci :

Dafrenville, fleur à Roubaix, qui, transporté en Afrique, fut interné à Tlemcen.

A Lille, pas plus qu'à Roubaix, nous ne pouvons préciser le nombre des arrestations, qui fut considérable. Nous savons seulement que les citoyens désignés pour faire partie de la funèbre expédition étaient :

Degresse, à Lille.

Deswarlez, serrurier, à Lille.

Chauveau, employé, à Lille.

Colas, employé, à Lille.

Degresse, à ce moment, était hydro-pique et moribond; on ne put mettre à exécution la décision prise à son égard.

Deswarlez, ancien maître-serrurier, ancien cafetier, avait déjà en décembre 1851 été enfermé dans la citadelle de Lille avec soixante autres républicains. Il avait une grosse voix, un air rébarbatif, mais au fond était d'un caractère affectueux et serviable, et, du reste, incapable d'aucune initiative politique, n'avait jamais aspiré à une direction quelconque. En 1848, il tenait un café fructueusement achalandé où on chantait de temps à autre la *Marseillaise* — (mais en ce temps-là ce n'était pas un crime). Lorsque, le lendemain du coup d'Etat, son établissement que les réactionnaires appelaient plaisamment le café de la *Guillotine*, fut fermé, le préfet lui demanda gravement s'il était vrai qu'il eût chez lui des modèles de guillotine. Deswarlez se mit à rire, pensant sans doute à lui-même que sa clientèle valait mieux que la guillotine.

Revenu d'Arras, où il avait été interné, il avait monté à Lille, rue des Augustins, avec les débris de sa petite fortune, un atelier de serrurerie. C'est là qu'il vivait paisiblement de son travail sans jamais plus chanter la *Marseillaise*, lorsqu'un jour, en mars 1858, des agents de police se présentèrent chez lui en l'engageant à se rendre auprès du commissaire. Ayant déjà entendu parler d'arrestations, et flai-

rant un mauvais tour, il demanda la permission de se vêtir, et préférant non sans raison la Belgique à l'Afrique, il prit la fuite par une porte de derrière. Après l'ambuscade, il entra à Lille, où il est mort il y a deux ans, à la suite de maladies causées par les grands chagrins qu'il avait endurés, et protestant jusqu'à la fin contre l'importance du rôle politique qu'on lui avait attribué.

Cheveau était un ancien sous-officier de l'armée, fils d'un ancien militaire du premier Empire. Mais ses convictions républicaines étaient sincères et profondes, et son dévouement à la cause inébranlable. En 1831, comme Deswarlez, malgré son état maladif qui le condamnerait pour ainsi dire au repos, il fut enfermé à la citadelle. De 1832 à 1858, il fut employé par divers industriels qui se louèrent tous de sa probité et de ses excellents services, il ne s'occupait plus de politique, et ne sortait guère de la maison paternelle. Arrêté un soir, il fut écroué à la maison d'arrêt, où il gémit pendant plusieurs semaines, sans savoir ce qu'on allait faire de lui. Enfin on lui signala la décision en vertu de laquelle il fut transporté en Afrique.

Plus pour lui qui était souffrant que pour ceux qui se portaient bien, le trajet de Lille à Marseille fut un véritable supplice. Arrivé en Afrique, il fut dirigé sur une localité éloignée et malsaine et subit les plus durs traitements. Quand il revint au foyer paternel, il était méconnaissable, d'une effrayante maigreur et à peu près paralysé. Il mourut quelque temps après, à la suite d'une lente agonie dans les bras de ses parents déseolés.

Le citoyen Colas était autrefois géomètre dans une petite ville de Saône-et-Loire. En 1858, il était depuis quatre ans, employé à Lille (1). La notification de la décision du ministre de l'intérieur lui fut cependant faite dans le département de Saône-et-Loire qu'il n'habitait plus depuis des années. C'est à Lille, qu'après de nombreuses recherches, la police parvint à le découvrir pour le transporter en Afrique. Dira-t-on qu'avant de le frapper on avait pris des renseignements sur son compte ?

Nous avons rendu compte, dans un de nos derniers numéros, des funérailles de M. Georges Pommeret, vétérinaire à Lille. On nous communique aujourd'hui la dis-cours prononcé sur la tombe du regretté défunt, par l'un de nos concitoyens, M. Chieus. Nous croyons devoir le reproduire :

« Messieurs,

« La mort vient de frapper prématurément un collègue dans la vigueur de l'âge, plein de cœur et de talent, qui, il y a quelques jours à peine, jouissait d'une santé qui promettait à la science de lui conserver longtemps encore, un de ses dévoués parisiens.

« Doué d'une constitution robuste, rien ne faisait pressentir une épreuve aussi douloureuse que celle qui nous réunit autour de cette tombe qui va recueillir la dépouille mortelle de notre regretté ami Georges Pommeret.

« Des voix plus éloquentes pourront retracer la vie pleine d'abnégation et d'amour de notre défunt confrère; caractère bienveillant et généreux, dévouement éprouvé, praticien distingué, auteur de cœur d'élite, Pommeret prêtait largement son concours et ses connaissances spéciales au bien public. Retracer ici les qualités personnelles de notre regretté camarade serait faire un éloge trop pompeux de l'affection et de l'estime que notre corps médical lui témoignait à si juste titre. Sa perte laissera un vide immense dans nos rangs et si quelque chose peut adoucir la douleur de sa famille, c'est le souvenir de sa famille, c'est assurément les marques de profonde sympathie et de regrets manifestés par l'affluence de citoyens qui l'accompagnaient aujourd'hui vers l'asile du repos.

« Georges, mon ami, hélas! tu n'es plus parmi nous; le destin de la mort a tranché prématurément le cours de tes jours qui te réservaient une longue et douce existence, en laissant une épouse inconsolable; mais les exemples et ton souvenir te survivront. Puisse au ciel te recevoir dans le séjour des hommes qui ont passé sur la terre en faisant le bien!

« Adieu, Pommeret, Adieu Georges!

Nous extrayons ce qui suit du procès-verbal de l'avant-dernière séance du Comité agricole de l'arrondissement de Lille :

« M. Goblet présente au Comité des échantillons d'engrais provenant de la peignerie de laine de MM. Holidan, à Croix. Ces échantillons sont de deux sortes; le premier, qui a la forme de tourteaux, est obtenu en soumettant à l'action de presses chauffées à la vapeur le résidu de la décomposition des eaux de lavage des laines.

« L'autre est une poudre obtenue en traitant par un lait de chaux ces eaux de lavage, d'où ont été extraites les matières grasses.

« M. Goblet donne l'analyse de ces substances ainsi que le résultat d'expériences qui prouvent leur grande action fertilisante.

« La valeur en azote des tourteaux est de 4 fr. 27 cent, les 100 kilos, mais ils sont livrés au prix de 2 fr.

« L'usine de Croix peut en mettre en

(1) Nos renseignements disent que Colas était à Lille. Mais cependant nous ne pouvons affirmer si c'est la vérité. Ce que nous savons seulement, c'est qu'il habitait une ville du Nord.